PISCINE

Non couverte ou dont la couverture a – de 1.80 m de hauteur Bassin supérieur à 10 m² et inférieur ou égal à 100 m²

**La superficie du bassin ne constitue pas de la surface de plancher mais de la surface taxable**

**Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d’un site patrimonial remarquable ou abords d’un monument historique.**

**Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires**

\*\*\*Attention : il existe 2 formulaires :

* déclaration préalable (travaux sur maison individuelle)
* déclaration préalable (travaux sur autre construction)
* Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)

Cerfa téléchargeable sur [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) – démarche – urbanisme – autorisations avant travaux

* Plan de situation du terrain
* Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)
* Plan de masse indiquant l’emprise au sol de la piscine avec les distances aux limites du terrain
* Coupes transversale et longitudinale cotées précisant l’implantation de la piscine par rapport au terrain naturel
* Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de prés et 1 vue de loin)
* Descriptif technique du traitement des eaux
* Teinte du liner – margelles
* Indiquer le système de sécurité projeté (bâche, sonde, enclos..)

**Sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions:**

* déclarer la superficie du bassin de la piscine

**Réglementation**

Veuillez-vous référer au règlement du Plan local d’urbanisme en vigueur.

**Délai d’instruction**

**1 mois**

**2 mois** si périmètre d’un site patrimonial remarquable ou abords d’un monument historique

Liste donnée à titre d’information